

GRAND ORIENT DE FRANCE



Science
Citoyen

technique

politique

État

LIVRE BLANC

Après

Les Cahiers thématiques



travail
égalité

monde

République

fraternité

économie

Migration

laïcité

individu

société

liberté

La Migration, une question vive

Ont participé à cette réflexion la :

Respectable Loge, L'Etoile bleue, Orient de Toulon, Région 2

Respectable Loge, Science et Solidarité, Orient de Cannes, Région 2

Respectable Loge, Art & Lumières, Orient de Lyon, Région 6

Respectable Loge, Le Cœur et L'Esprit, Orient de Voiron, Région 6

Respectable Loge, Thélème, Orient de Paris, Région 14

Vers un traitement humaniste des phénomènes migratoires.

Pour arriver à cela il convient d'inverser les priorités en matière d'accueil des migrants : aider et recueillir tous migrants sur mer ou terre dans la zone UE. Il faut de toute urgence abroger la règle de Dublin sur la responsabilité du pays d'entrée dans la zone UE. Gérer l'accueil selon les droits définis par l'UE est devenu un impératif. Un hébergement et la nourriture doivent être fournis et pris en charge par un budget européen spécifique. Il est important de proposer un accueil ventilé des migrants vers les pays de l'UE selon des règles socio-économiques et humanitaires.

Il faut aujourd'hui des ruptures : Gérer les phénomènes migratoires au niveau non plus de chaque nation frontalière, mais au niveau global Européen dans une prise en charge véritablement équitable et humaniste. Supprimer la règle de Dublin, instaurer une gouvernance et un budget européen pour faire face aux défis migratoires qui ne peuvent que s'amplifier et ainsi surmonter l'égoïsme des nations.

Accueil personnalisé, digne et citoyen

Sept lignes de force ressortent globalement :

Le droit à un accueil digne et citoyen de tout migrant ou demandeur d'asile, quel que soit son statut juridique, notamment dans la période d'attente d'instruction des démarches administratives (depuis l'inscription jusqu'à la décision juridique).

Cela concerne le droit à un accompagnement aux démarches administratives, à la prise en charge de la santé, au logement, aux études, à la formation professionnelle, à l'emploi et à la culture.

L'importance du rôle de la Ville dans l'accueil citoyen des migrants.

Ce rôle doit être renforcé par une décentralisation de l'État sur la gestion des migrants vers les Villes et les territoires ruraux des Régions, et par un décloisonnement des circuits financiers. L'objectif est de donner les moyens à la Ville et à la Région de développer une politique d'accueil au plus près des besoins de la Ville et de la Région, en s'appuyant sur les ressources humaines des Associations et ONG, dans le respect de la dignité de chaque migrant.

L'intérêt d'une politique d'accueil concertée, organisée et répartie à l'échelle européenne entre les grandes villes et les régions associées.

La nécessité d'organiser au niveau de la Ville un accueil citoyen et un pilotage personnalisé de chaque migrant et demandeur d'asile.

Il paraît nécessaire de mettre en place un accueil personnalisé avec une approche holistique (démarches administratives - apprentissage de la langue - santé - logement - formation professionnelle - emploi) couplée à un espace d'échange culturel, afin de faciliter l'émancipation, accélérer l'intégration et lutter contre le risque de communautarisme.

Le besoin de définir et d'inscrire dans la loi les droits et devoirs statutaires associés à la reconnaissance du citoyen/hébergeur, du citoyen/employeur et du citoyen/tuteur-référent d'un migrant.

Le besoin de développer dans la Ville des espaces et outils centralisés multilingues de communication et de concertation entre les différents acteurs (données médicales et suivi des démarches administratives, dans le respect de la loi « informatique et libertés » sur les données personnelles), afin d'optimiser les ressources et gagner en efficacité dans la mise en œuvre d'un programme d'accueil personnalisé à chaque migrant, pendant toute la période d'instruction juridique des dossiers.

La nécessité de créer des formations spécialisées d'accueil des populations précaires tant pour la Santé (ethnopsychologie médicale et santé des précarités) que pour la formation professionnelle (formation des Formateurs) et de reconnaître les entreprises formatrices.

Plusieurs spécialistes de la question demandent d'inscrire dans la loi le droit à un accueil personnalisé, digne et citoyen pour tout migrant ou demandeur d'asile, quel que soit son statut juridique (notamment pendant toute la durée d'instruction des démarches administratives et des demandes d'asile), accompagné d'une décentralisation de l'État vers les Villes de la gestion de l'accueil, d'un décloisonnement des circuits financiers et d'une politique d'accueil concertée entre les grandes villes européennes (exemple : Lyon – Turin – Vienne).

Ce droit à un accueil personnalisé et holistique concerne les démarches administratives, la prise en charge de la santé, le logement, les études, la formation professionnelle, l'emploi ainsi que le droit à un espace d'échange culturel afin de faciliter l'émancipation, accélérer l'intégration et lutter contre le risque de communautarisme.

Reconnaissance du citoyen/hébergeur et du citoyen/employeur

Pour favoriser un élan citoyen de solidarité hospitalière vis-à-vis des migrants, les quatre lignes de force suivantes ressortent :

Créer un statut de reconnaissance du citoyen / hébergeur.

Ce statut vise à encadrer et sécuriser la participation active du citoyen et à lui donner des moyens financiers adaptés par des mesures de déduction fiscale ou des aides directes (forfait journalier).

Développer entre l'État, les Villes et les Associations une Charte du Citoyen/Tuteur-Référent bénévole qui accompagne les migrants dans leurs démarches administratives et leur processus d'intégration.

Autoriser tout citoyen à proposer des emplois précaires (aides à domicile, soins, travaux saisonniers agricoles, ...) à des migrants, pendant toute la période d'attente d'instruction de leurs démarches administratives (depuis l'inscription jusqu'à la décision juridique), avec des aides fiscales (chèque emploi, déduction fiscale).

Accorder des garanties régionales pour les bailleurs/citoyens.

Définir et inscrire dans la loi le droit statutaire pour tout citoyen à accueillir à titre individuel des migrants, pendant toute la durée d'instruction de leurs démarches administratives et des demandes d'asile (de l'inscription jusqu'à la décision juridique), et à leur proposer des emplois précaires, avec l'octroi de compensations financières journalières et/ou de déductions fiscales.

Ce Statut précisera les droits et devoirs associés à la reconnaissance du citoyen/hébergeur, du citoyen/employeur et du citoyen/tuteur-référent d'un migrant. Il précisera également les garanties accordées aux bailleurs/citoyens.

L'émigration organisée est-elle la nouvelle forme de l'esclavagisme ?

Humanisation et respect des droits.

Une réglementation universelle au même titre que la déclaration des droits doit s'appliquer pour éviter conflits, illusion d'un eldorado, esclavage et haine réciproque de l'autre.

On n'a plus comme auparavant des hordes armées, franchissant tout sur leur passage mais plutôt des gens sans défense, livrés aux aléas des chemins, et que l'on va chercher en catimini. Les maladies et la Covid 19 ne feront que grossir ces masses, rendant bien illusoire des frontières non militarisées. L'occident ne met pas la force en avant, elle colmate comme elle peut et affiche une volonté protectionniste et perverse. Quel que soit le péril, les peuples marcheront dans l'espérance d'un monde meilleur et discrètement pour ne pas attirer l'attention. Les plus faibles resteront les victimes, le cours de l'histoire se poursuivra quel qu'en soit le prix. De ce constat effroyable sur la nature humaine, la franc-Maçonnerie se doit de porter secours.

Le multilatéralisme, une clef possible

Trois crises à résoudre au niveau mondial au sein de ces institutions :

La première est une crise sociale, qui existait déjà avant la crise sanitaire actuelle et que celle-ci n'a fait qu'aggraver ou mettre en lumière. Cette crise s'accompagne d'une crise du capitalisme, qui est aujourd'hui devenu financier, volatile, qui ne contribue pratiquement plus à la production réelle tant il est vrai que les investissements vont ailleurs : dans la spéculation, le luxe, les paradis fiscaux, etc.

La deuxième crise est la crise climatique. Les préoccupations écologiques gagnent du terrain et impliquent de réfléchir à une autre façon d'organiser les échanges dans le monde, une autre façon de produire et de vivre. Elle implique également de retrouver l'ambition d'une vision à long terme et de cesser de fonctionner sur le très court terme. Il convient également de souligner que, au niveau international, nous disposons d'accords mais pas d'institution multilatérale spécifiquement consacrée à l'environnement et au climat. Il n'existe pas d'institution phare sur la question, qui serait l'équivalent du FMI ou de l'OMC pour le commerce.

Enfin, la troisième crise est celle entre le Nord et le Sud : il importe de résoudre les inégalités entre les deux hémisphères. Il est important d'inclure définitivement les pays du Sud dans le système multilatéral, et de ne plus en maintenir la plus grande partie à la périphérie. Reste à savoir comment répondre à toutes ces questions... Peut-être que la solution d'ensemble consisterait à mettre l'accent sur une coopération entre les institutions régionales existantes, avec, pour chacune, un représentant élu. Il existe déjà l'Union européenne et l'Union Africaine. En Asie il y a l'ASEAN qui regroupe une grande partie de la région, Chine comprise. Mais l'Inde ne fait partie d'aucune organisation régionale, pas plus que le monde arabe. Quant à l'Amérique du Sud, il en existe plusieurs. Les représentants de ces différentes institutions mettraient en place une gouvernance mondiale fondée sur les régions, et non plus sur les États : l'égalité entre les régions serait essentielle, et les négociations seraient différentes.

C'est une vision utopique. Mais le multilatéralisme a lui aussi commencé ainsi, sur la base d'une utopie. Il est temps en tout cas d'en finir avec ces puissances mondiales et leurs rivalités. C'est le premier pas vers un autre monde.

Vers une gouvernance mondiale

Une clé première et essentielle ouvrant la voie vers une meilleure coopération mondiale réside dans la connaissance et l'éducation des peuples. Pour ce faire, il serait important de valoriser et promouvoir les rapports d'Amnesty International qui dressent un point précis sur le commerce des armes dans le monde. Le Traité sur le Commerce des Armes (TCA) entré en vigueur dans le droit international en décembre 2014 doit être strictement respecté. Il contient un certain nombre de règles qui visent notamment à arrêter la circulation d'armes à destination de pays où l'on sait qu'elles serviraient à commettre ou à faciliter un génocide, des crimes contre l'humanité, ou d'autres atteintes graves aux droits humains. Mais il doit avant tout être signé et ratifié par TOUS les pays producteurs d'armes.

Un membre permanent qui s'exclut de la juridiction de la Cour pénale internationale ne pourrait également plus conserver son siège. Enfin nous pensons qu'un seul membre ne doit plus être en mesure de bloquer toute l'institution pendant des décennies.

Certains pays souffrent d'un déficit de représentativité au sein des organisations mondiales malgré leur importance. Au regard du monde actuel, nous pensons donc qu'il serait primordial d'équilibrer la représentativité des États en modifiant les organisations internationales de manière plus équitable selon la règle : 1 pays = 1 voix.

Il conviendrait également de développer lorsque cela est nécessaire, le droit et l'action d'ingérence internationale au sein des pays en conflit pour préserver une paix civile durable.

Dans chaque institution internationale les femmes et les hommes en responsabilité ne devraient pas être des politiques sous l'influence potentielle de milieux économiques ou militaires mais des « sages » ou des spécialistes reconnus par la communauté internationale pour leurs engagements et leur probité. Le principe un homme ou une femme, un seul mandat de 5 ans devrait également s'imposer.

L'ONU devrait également clarifier ses ambitions et garantir à tous les hommes de manière égale la dignité dans la paix par l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, aux semences, aux médicaments, à l'électricité propre et écologique, à internet avec une plateforme mondiale de ressources éducatives et culturelles gratuites, à la justice avec la création d'une Cour Internationale des Droits de l'Homme sur le modèle Européen. En matière écologique enfin, une Organisation Mondiale de l'Écologie devrait permettre d'inventorier toutes les activités les plus nuisibles pour la planète telles que la déforestation de l'Amazonie, l'extraction des gaz de schistes, ... Cela ayant pour but principal d'assigner les responsables devant la CPI dont les prérogatives devraient être étendues aux crimes écologiques. Et si l'ONU n'est pas capable d'effectuer sa mue pour relever les défis, alors il faudra créer une instance nouvelle à la hauteur de l'enjeu !